

Inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement

Référence : 24-55033/MPRH du 26 novembre 2024



Employeur : Nouvelle-Calédonie

Corps ou Cadre d'emploi /Domaine : ingénieur /Équipement Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie
ou technicien /Équipement (DIMENC)

Service de l'industrie

Durée de résidence exigée

pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : - Ingénieur 1er et 2ème
grade domaine de l'équipement : au moins égale à 5 ans ;
- Technicien 1er et 2ème grade domaine de l'équipement : au
moins égale à 10 ans.

Lieu de travail : Nouméa

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : Mardi 26 novembre 2024

Date limite de candidature : Vendredi 27 décembre 2024

Modification de la date de clôture initialement prévue le 13/12/2024

Détails de l'offre :

La DIMENC est une direction du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au service de l'État, de la Nouvelle-Calédonie et des trois provinces. Au sein de la DIMENC, le service industrie assure des missions de contrôle et d'accompagnement des activités industrielles, mais aussi d'élaboration et d'actualisation de la réglementation et des politiques publiques, dans une perspective de développement industriel durable du territoire.

Emploi RESPNC :

Inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Missions :

Les missions du service industrie consistent à réglementer et contrôler les activités industrielles, notamment celles susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, les biens et les personnes : installations classées relatives aux déchets, ouvrages hydrauliques, explosifs, équipements sous pression, métrologie légale, radioprotection. En particulier, elle exerce des missions pour le compte :

- des Provinces : inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), instruction de dossiers et de plaintes, appui aux décideurs publics,
- de l'Etat : contrôle des explosifs (importation, transport, stockage, mise en œuvre) et instruction des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux,
- de la Nouvelle-Calédonie : contrôle des ouvrages hydrauliques (barrages), des équipements sous pression, métrologie légale (balances commerciales, ponts bascules, bacs de stockage, volucompteurs, taximètres), radioprotection et secrétariat du fonds TAP (taxe anti-pollution).

Au sein du service industrie, la section « Environnement industriel » est chargée du contrôle et de l'accompagnement de 1300 ICPE sur l'ensemble du territoire, dont plusieurs d'entre-elles représentent un enjeu majeur pour la Nouvelle-Calédonie (usines métallurgiques, dépôts pétroliers, centrales de production d'électricité...).

Activités principales :

L'inspecteur ICPE, sous l'autorité directe du chef du service de l'industrie (section « Environnement industriel »), assure la bonne application des politiques publiques et de la réglementation en vigueur pour les entreprises industrielles de Nouvelle-Calédonie. Il/elle contribue, par son action quotidienne d'accompagnement et de contrôle à créer une relation constructive, pragmatique et de confiance entre l'industrie et l'administration dans une perspective de consolidation du secteur et de développement industriel durable.

L'inspecteur ICPE est notamment chargé(e) des missions suivantes :

- missions d'inspection, de contrôle, d'instruction, de suivi, de conseil, et d'accompagnement des activités industrielles ICPE dans un double objectif de rigoureuse gestion des risques et de satisfaction des usagers ;
- participation à la mission d'appui et de conseil aux décisions publiques dans les domaines de compétence de la section par une connaissance fine des acteurs privés (tant en termes de risques industriels que de santé économique) et du contexte industriel de la Nouvelle-Calédonie ;
- relations internes et externes : relations internes avec la direction, le chef de service, les chefs de section et l'ensemble des services de la DIMENC. Relations avec l'ensemble des parties prenantes et des ICPE, en lien avec la hiérarchie : industriels, provinces, autres administrations, etc.

Le portefeuille d'installations de l'inspecteur sera défini suivant le profil, les compétences et la motivation du candidat parmi les possibilités actuelles du service (installation métallurgique, centrale thermiques, entrepôts, ateliers mécaniques...).

Caractéristiques particulières de l'emploi :

Pour la réalisation de ces missions, des déplacements fréquents sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie sont à prévoir.

Profil du candidat

Savoir / Connaissances / Diplôme exigé :

- formation technique et expérience professionnelle significative requise dans le domaine industriel
- expérience souhaitée dans une grande industrie
- avoir exercé un poste à responsabilité dans le domaine des installations classées pour la protection de l'environnement ou du contrôle des techniques industrielles, serait un plus.

Savoir-faire :

Compétences liées à la tenue du poste :

- connaissances techniques liées au secteur industriel
- bonne connaissance du secteur des déchets
- bonne connaissance des institutions calédoniennes nécessaires à l'évolution des textes réglementaires
- rigueur et pragmatisme pour évaluer les risques et prendre en compte les enjeux
- capacité d'analyse et de synthèse
- très bonne communication orale et écrite
- respect du secret professionnel.

Comportement professionnel :

Compétences relationnelles :

- réactivité et dynamisme,
- qualité d'écoute et de dialogue, tant en interne qu'en externe,
- force de proposition,
- équilibre entre autonomie et reporting vers la chaîne hiérarchique,
- sens du travail en équipe et esprit de corps.

**Contact et informations
complémentaires :**

Hervé CHERAMY, Chef de service
Tél: 27 17 28 / mail : herve.cheramy@gouv.nc

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes et fiche de renseignements, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à **la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle Calédonie** par :

- voie postale : **B.P M2 - 98849 Nouméa cedex**
- dépôt physique : **Bureaux 106 et 107 - Section recrutement - DRHFPNC - Centre administratif Jacques Iéakawé - 1er étage - 18 avenue Paul Doumer - Centre-ville de Nouméa**
- mail : drhfpnc.recrutement@gouv.nc

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.
Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique